

Évry-Courcouronnes, le 25 mai 2020

**Division de la  
pédagogie  
et des élèves**

**DIPE 2  
Bureau  
de la vie scolaire**

DIPE2  
ET/SA/2020-2021  
Dossier suivi par  
Soraya ABOUD

01-69-47-24-76  
Soraya.aboud@ac-versailles.fr

site Internet  
[www.ac-versailles.fr/dsden91/](http://www.ac-versailles.fr/dsden91/)

Boulevard de France  
91012 Évry-Courcouronnes cedex

Madame, Monsieur,

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, les « Enseignements de langue et de culture d'origine » (ELCO) jusque-là proposés sont supprimés sur l'ensemble du territoire, conformément à la note DGESCO A1-1-n°2020-0016-.

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langues étrangères » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé un accord bilatéral.

L'évolution du dispositif ELCO en un dispositif EILE est déjà effective avec deux pays partenaires : le Portugal depuis la rentrée scolaire 2017 et la Tunisie depuis la rentrée scolaire 2018. Concernant l'Algérie, l'Italie, le Maroc et la Turquie, la mise en œuvre de l'EILE à la rentrée scolaire 2020 est conditionnée à la signature effective d'accords bilatéraux.

Sans attendre le résultat des négociations encore en cours avec certains États il est nécessaire de recenser les demandes des parents d'élèves en EILE afin que le Ministère de l'Éducation nationale soit en mesure de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Les cours EILE sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires. Les cours ont lieu généralement après la classe ou le mercredi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont construits par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.



2/2

Les professeurs qui prendront en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 8 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'Éducation nationale.

**Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2020-2021, vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de votre enfant.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale,  
Et par délégation, la Directrice académique  
adjointe

  
**ACADEMIE DE VERSAILLES**  
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

Marie-Claude FANTHOU

**NB** : l'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire dépendra du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.